



**Délibérations de la commission consultative relative à l'appel à candidatures publié le 20 mars 2024, relatif à l'attribution d'une dotation complémentaire aux services autonomie à domicile (SAD) pour le financement d'actions visant à améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur.**

La commission consultative, qui s'est réunie le 19 juin dernier, décide à l'unanimité, au regard des éléments fournis et après échanges entre les membres de la commission et les instructeurs :

- de retenir les dossiers des 4 structures listées ci-dessous :

Nom	Dénomination sociale	Adresse du siège social	
OHS SAD	OHS SAD	1 rue du Vivarais	54500 VANDOEUVRE LES NANCY
ALYS	ALYS	6 rue Pablo Picasso	57365 ENNERY
SAD FOYER DE L'AURORE	SAD FOYER DE L'AURORE	50 rue de la gare	54710 LUDRES
O2 NANCY	O2 NANCY	62 rue Raymond Poincaré	54000 NANCY

- d'autoriser dès 2024 l'engagement du processus de contractualisation avec les 4 SAD retenus, en vue d'une date de prise d'effet des contrats à fixer au plus tard au 1<sup>er</sup> mars 2025, étant entendu cependant que la sélection de ces SAD n'entraîne pas nécessairement l'inscription dans leur futur Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de l'ensemble des actions proposées dans la candidature.